



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022

ANIMER N'EST PAS JOUER



**Le métier d'animateur considéré comme multitâches.
Un métier en souffrance et en manque d'attractivité.**



interco.cfdt.fr



**Cfdt: VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
VOTEZ CFDT

EN DÉCEMBRE 2022

JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT



L'animation : des métiers en attente de reconnaissance

Dans la fonction publique territoriale, les agents de la filière animation peuvent intervenir dans différents services à la population que ce soit dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'adulte, ou bien du grand âge.

Les animateurs exercent un métier peu reconnu, peu valorisé et pourtant indispensable au fonctionnement de notre société... Ces agents sont une richesse et c'est pour cette raison que la CFDT revendique :

➤ De créer un véritable parcours professionnel

- Dispenser des formations qualifiantes,
- Créer des NBI spécifiques,
- Revaloriser les grilles indiciaires,
- Faciliter un accès à la catégorie A pour permettre un déroulé de carrière,
- Faire disparaître les Contrats Engagement Educatif et les contrats précaires.

➤ D'encadrer le temps de travail

- Inclure les temps majorés de préparation et de réunion pour les agents en charge des animations, des temps pour la réalisation des tâches administratives pour les directeurs,
- Encadrer / sécuriser / valoriser tous les temps de travail en les intégrant dans un cadre réglementaire (camp, séjour, sortie journée, séjour comité de jumelage, temps morcelés, etc.),
- Annualiser sur année civile,
- Planifier les congés annuels (inscription obligatoire sur les plannings),
- Formaliser la possibilité de pouvoir poser au moins deux semaines calendaires au choix de l'agent.

➤ De reconnaître et protéger

- Instaurer des taux d'encadrement décents pour tous les temps d'accueil des enfants (péri / extra-scolaire, séjours ou sorties spécifiques, etc.),
- Imposer une formation obligatoire de secourisme pour tous,
- Reconnaître la pénibilité, les risques et l'usure professionnelle (retraite, régime indemnitaire, etc.),
-

interco.cfdt.fr

Pour adhérer en ligne à la CFDT, flashez ce QR-Code.



VOTRE CONTACT CFDT

Cfdt interco 51 - Section CU Grand Reims
Bâtiment Max Rousseau - RdC bureau n°10
tél. : 03.26.24.54.21.

mail : CFDT.GRANDREIMS@grandreims.fr

Blog : <http://www.cfdtinterco51-sectiongrandreims.com/>

Fédération Interco CFDT
47/49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
01 56 41 52 52

interco.cfdt.fr

